



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d’Ogden tenue le 4 août 2025 à 19 heures à l’hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

ABSENT : Monsieur le conseiller William Scott

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-08-146 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l’item 6.1 est remis.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juillet 2025

2025-08-147 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juillet 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait sept (7) personnes présentes dans la salle. Mme Marlène Lemire a posé une question concernant la vidange des fosses septiques. M. Lesage a répondu et M. Lépine a avisé qu’un suivi sera fait avec l’inspectrice. Mme Allyna Harris s’est plainte de la tonte des accotements car les fleurs sauvages ont été coupées. Elle a partagé ses recherches à cet égard avec le conseil et le maire a confirmé que le document sera regardé et discuté par le conseil.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n’y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier - REMIS



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

6.2 Dépôt du rapport d’urbanisme

La secrétaire d’assemblée dépose le rapport du département d’urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Appui de participation à la phase pilote du programme de maintien des paysages de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Ogden dispose d’éléments de mise en valeur des paysages à partir des routes pittoresques et panoramiques au sein de ses règlements municipaux;

CONSIDÉRANT l’intérêt de la municipalité d’Ogden à participer à la phase pilote du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages de la MRC de Memphrémagog 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d’accord à effectuer une délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages. Cette délégation devra faire l’objet d’une résolution subséquente;

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Memphrémagog dans le projet;

2025-08-148 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE la municipalité d’Ogden participe à la phase pilote du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages de la MRC de Memphrémagog 2025-2029;

QUE la municipalité d’Ogden s’engagera financièrement à hauteur de 5 000 \$ dans le projet;

QUE la municipalité est d’accord à effectuer une délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Modification à l’entente de délégation de compétences pour les matières recyclables - approbation et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités ont convenu d’une entente de délégation de compétences pour les matières résiduelles ayant notamment pour objet de déléguer à la MRC la compétence de conclure toute entente requise avec l’organisme de gestion désignée afin d’encadrer les services de collecte et de transport des matières recyclables;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent opportun de modifier l’entente afin d’y préciser les règles relatives aux responsabilités des parties quant à la réparation, le remplacement et la distribution des bacs roulants;

2025-08-149 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil approuve l’entente modifiant l’entente de délégation de compétences pour les matières recyclables intervenue entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales.

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur David Lépine, maire, et Madame Vickie Comeau, directrice générale, à signer l’entente modifiant l’entente de délégation de compétences pour les matières recyclables.

QU’une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 21 juillet dernier.

8.2 Peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE l’inspecteur en voirie recommande que seulement les lignes de rue jaunes soient peinturées cette année, incluant les flèches;

2025-08-150 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation de l’inspecteur en voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue jaunes, incluant les flèches.

QUE le conseil demande à la directrice générale d’émettre un appel d’offres par voie d’invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue jaunes, incluant les flèches, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2025.

ADOPTÉE

8.3 Annulation de la résolution no. 2025-03-057 concernant l’entretien des abords des chemins

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2025-03-057 autorisant l’inspecteur en voirie à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. – Claude Montminy pour faire couper l’herbe aux abords des chemins, mais que cet entrepreneur n’a pas procédé aux travaux malgré les maintes demandes de la municipalité pendant plusieurs semaines;

2025-08-151 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité

QUE la résolution no. 2025-03-057 soit annulée.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

QUE le conseil confirme que l’inspecteur en voirie a procédé à faire couper l’herbe aux abords des chemins par des entrepreneurs locaux cette année, avec l’accord du maire.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d’assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s’élève à 8,782.20\$ et les salaires s’élèvent à 57,394.46\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s’élève donc à 66,176.66\$.

2025-08-152 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 104,806.08\$;

2025-08-153 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 aout dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2025

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2025.

10. ADMINISTRATION

10.1 Autorisation pour la désignation de la conseillère no. 5 comme célébrant de mariage



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil municipal peut être désigné célébrant de mariage, après résolution du conseil à cet effet;

2025-08-154 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Claudette Dupras, à être désignée célébrant de mariage et demande au Directeur de l'État Civil de lui émettre son numéro de désignation de célébrant de mariage afin que celle-ci puisse agir comme célébrant.

ADOPTÉE

10.2 Entente de délégation de compétences pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau - approbation et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plans d'eau de la MRC de Memphrémagog possèdent des installations de mise à l'eau ou des stations de lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, le conseil de la MRC a octroyé un mandat portant sur l'évaluation des stations existantes et des descentes de mise à l'eau ainsi que l'analyse des besoins et de l'optimisation du réseau à l'échelle MRC afin d'alimenter les réflexions entourant la modernisation du réseau de stations de lavage;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, le conseil de la MRC a octroyé un second mandat consistant à estimer les coûts d'avant-projets des travaux civils pour la modernisation du réseau de stations de lavage et des installations de mise à l'eau existantes afin de fournir des données concrètes aux municipalités leur permettant de se positionner à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation du réseau de stations de lavage dans la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau aurait plusieurs avantages;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'interopérabilité entre les stations de lavage et les barrières mécanisées, il est préférable que logiciel d'exploitation de ces équipements soit uniforme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu plusieurs rencontres de concertation afin de structurer le modèle de fonctionnement du projet au cours du printemps 2025;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres, il a été demandé à la MRC de procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis requis pour procéder à cette modernisation;

CONSIDÉRANT QUE la nature de ces deux appels d'offres étant semblable, il y a lieu de les regrouper à l'intérieur d'une même entente tout en laissant la possibilité aux parties de se retirer de l'appel d'offres en lien le mandat pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Memphrémagog certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère opportun d'adopter pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau.

2025-08-155 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'entente intermunicipale pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau.

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur David Lépine, maire, et Madame Vickie Comeau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Annulation de la résolution no. 2025-06-130 concernant le cours de danse pour la Journée d'Ogden 2025 et modification de la résolution no. 2025-06-129

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2025-06-130 autorisant une dépense de 240\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de danse lors de la Journée d'Ogden le 31 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs a décidé d'annuler la Journée d'Ogden 2025 le 31 août mais d'ajouter une semaine additionnelle de cours de danse à celles qui ont été approuvées par la résolution no. 2025-06-129, soit la date du 4 septembre prochain;

2025-08-156 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no. 2025-06-130 soit annulée.

QUE la résolution no. 2025-06-129 soit modifiée afin d'y ajouter un cours de danse additionnelle qui aura lieu le 4 septembre prochain.

ADOPTÉE

11.2 Modification de la résolution no. 2025-07-142 concernant la location de la salle au Border Curling Club pour les cours de danse pendant l'été 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2025-07-142 autorisant une dépense de 625\$, taxes en sus, pour la location de la salle au Border curling club pour la tenue de cinq (5) cours de danse durant l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la date additionnelle du 4 septembre 2025 a été ajoutée aux semaines de cours de danse durant l'été 2025, donc il y aura maintenant six (6) cours de danse en total;

2025-08-157 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

QUE la résolution no. 2025-07-142 soit modifiée et que le conseil autorise la dépense de 750\$, taxes en sus, pour la location de la salle au Border curling club pour la tenue des six (6) cours de danse durant l'été 2025.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. RU-2025.03 amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° RU-2025.03 aura pour objet de répondre aux préoccupations soulevées par l'ensemble des municipalités en prohibant les armes à feu hors de leur étui dans des endroits publics.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2025-08-158 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. RU-2025.03 intitulé «RU-2025.03 amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre» est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a eu une rencontre avec l'agente de développement d'Ogden et la députée fédérale Mme Dandurand le 17 juillet dernier. Il a aussi assisté à la présentation des babillards historiques du Comité de Patrimoine le 27 juillet dernier. Le maire a aussi participé à une rencontre avec l'agente de développement d'Ogden et l'assistante du député provincial, Mme Cornay, le 31 juillet dernier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Aucune rencontre concernant la MRC de Memphrémagog n'a eu lieu.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Rousseau a demandé des précisions quant aux items 6.3 et 7.1 et le maire a donné des explications. M. Paul Raymer a demandé des détails sur l’item 10.2 et le maire lui a répondu. Mme Harris a demandé des explications quant à l’item 8.3 et le maire a répondu.

2025-08-159 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l’ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 28 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.